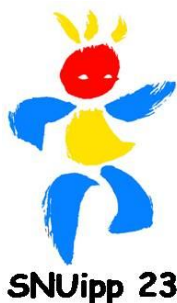


CAPD du 20 octobre 2010 : l'avis du SNUipp23

DECLARATION PREALABLE :

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,



La Commission Administrative Paritaire Départementale de ce jour se tient dans un climat social tendu autour de la réforme des retraites et des annonces du budget 2011 dans l'Education avec ses 16 000 suppressions prévues, dont près de 9000 dans le premier degré.

Cette tension est palpable dans les écoles tout comme chez les délégués du personnel. En effet, les motifs de colère sont nombreux.

Formation : nous avons découvert le faible nombre de jours de formation continue proposé, notamment à candidature individuelle dans le plan de formation (720h soit 1h par collègue et par an) à l'heure de la disparition de la formation initiale. D'ores et déjà, des formations sont annulées... Quel bilan allons nous tirer en fin d'année ?

Remplacement : alors que nous ne sommes qu'en début d'année, les jours de classes non remplacés « explosent » obligeant les collègues à se partager les élèves dans les classes ... Qu'en sera-t-il pendant les mois de novembre, décembre, janvier... ?

Droits des personnels :

Frais de déplacement : la nouvelle procédure de saisie des frais, très lourde, pose de grosses difficultés à nos collègues et à nous-mêmes empêchant de ce fait les personnels à prétendre à leurs remboursements. Nous vous avons demandé de faire le point sur cette question : **aucune réponse...** Les délégués SNUipp vous ont demandé l'autorisation d'utiliser leurs véhicules personnels pour se rendre aux CAPD de l'année scolaire : **aucune réponse...** C'est pourquoi nous avons décidé symboliquement de venir en vélo aujourd'hui.

EVS : des contrats signés ne sont pas honorés, les collègues ne peuvent prétendre aux formations prévues dans la convention quand d'autres s'en voient imposer pour les besoins de l'administration...

Respect du paritarisme et dialogue social :

Les convocations pour la CAPD de ce jour ont dû être réclamées par les délégués du SNUipp qui les ont reçues par courriel au siège du SNUipp.

Les promotions se font sans que les dossiers présentés par le SNUipp n'aient été examinés, dossiers présentés dès le mois de juin...

Les TRS ont été nommés en dehors des règles définies dans le cadre du mouvement. Toutes les demandes seront examinées ? **Aucun réponse...**

Les engagements pris en négociation préalable sont nombreux mais n'ont pas dépassé le stade des vœux pieux... La liste est longue :

Ca ne peut plus durer...

Dans ce contexte national dégradé, nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de ne pas en rajouter et de passer des déclarations d'intention aux actes.

FRAIS DE DÉPLACEMENT : Les délégués SNUipp du personnel se sont rendus symboliquement à la CAPD à vélo pour demander l'application de la nouvelle circulaire 2010-134 du 3 août 2010 publiée au BO du 9 septembre 2010 définissant les modalités de remboursement des frais de transport. Elle clarifie notre contentieux en cours avec l'IA (utilisation du véhicule personnel, référence fantaisiste à des tarifs SNCF,...) et s'applique à compter du 1er septembre 2010.

Elle indique que les collègues se déplaçant dans le cadre de leur fonction sont indemnisés, soit sur la base du tarif de transport public le moins onéreux quand il existe, soit sur la base des indemnités kilométriques. L'indemnisation s'effectue sur la base des indemnités kilométriques dès lors que l'agent est contraint d'utiliser son véhicule personnel pour l'exercice de ses fonctions, en l'absence de moyen de transport public adapté au déplacement considéré. Ils doivent avoir une autorisation de l'IA pour utiliser leur véhicule et ouvrir droit à remboursement.

Les délégués SNUipp avaient donc adressé une demande dans ce sens à l'IA mais n'ont reçu aucune réponse. En séance, l'IA accepte que pour cette CAPD le remboursement des frais se fasse sur ce principe mais que cela sera à revoir à chaque fois **en fonction du budget ! VICTOIRE, petite, mais victoire quand même** à généraliser.



En effet, nous demandons bien sûr le respect de ce principe pour TOUS les déplacements (formation continue, réunion de directeurs, animation pédagogique...). *Dans le préau n°72, nous avons fourni un modèle de demande pour tous les collègues à remplir systématiquement.* Même réponse de l'IA, cela va dépendre du budget. En conséquence, nous exigeons que l'IA indique sur chaque convocation les modes de remboursement retenus effectivement. **La consigne du SNUipp est simple : envoyez systématiquement une demande d'utilisation du véhicule personnel à l'IA et contactez le SNUipp.**

CAPD du 20 octobre 2010 : l'avis du SNUipp23 (suite)

PROMOTIONS :

Avancement des PE Classe normale: Barème utilisé : A.G.S. + note + correctif

Fabrice Couégnas rappelle les cas particuliers d'injustice qu'il avait soulevés et demande qu'ils soient étudiés avant de traiter les promotions (note en décalage avec l'appréciation). L'IA n'en tient pas compte et renvoie à un futur groupe de travail sur la notation.

Echelon	Grand choix			Choix			Ancienneté	
	Nb de promouvables	Nb de promus	Barème dernier promu	Nb de promouvables	Nb de promus	Barème dernier promu	Nb de promouvables	Nb de promus
4							16	16
5	24	7	16.500				23	16
6	39	11	20.000	29	20	19.328	20	8
7	36	10	24.500	13	9	24.000	8	1
8	20	6	37.858	17	12	28.000	15	6
9	34	10	41.933	22	15	33.000	15	3
10	16	4	50.164	17	12	42.933	4	4
11	27	8	55.158	8	5	54.819	2	2

Vote : Pour : 6 (administration + SE-UNSA) Abstention : 4 (SNUipp)

Hors classe 4 promotions au 6^{ème} échelon ; 2 promotions au 7^{ème} échelon

Vote : Pour : 6 (administration + SE-UNSA) Abstention : 4 (SNUipp)

Le SNUipp revendique l'avancement de tous au rythme le plus rapide et l'obtention d'un corps de professeur des écoles à 1 classe avec un indice terminal à 783 accessible à tous.

FRAIS DE DEPLACEMENT DES STAGIAIRES S1 : VICTOIRE, grande et substantielle du SNUipp pour ces collègues. A notre demande (cf la négociation préalable du 12 octobre), l'IA accepte que leur lieu d'affectation soit sur une école et pour toute l'année. En conséquence, ils toucheront des indemnités de déplacement dès qu'ils quitteront leur école de rattachement initiale sur la base de l'indemnité des TRS.

POINT SUR LES EVS : 160 sur le département (115 à 20H et 45 à 26H) :

- 12 contrats arrivent à terme le 31 décembre 2010
- 6 contrats arrivent à terme le 28 février 2011
- 142 contrats arrivent à terme le 30 juin 2011

Les recrutements sont gelés actuellement **c'est-à-dire que ces collègues ne seront ni reconduits, ni remplacés.**

De plus, 23 EVS ont des heures d'accompagnement d'élèves en situation de handicap qui s'ajoutent aux 43 assistants d'éducation-AVS pour faire face à l'augmentation des notifications MDPH.

Fabrice Couégnas a dénoncé le fait que les 23 EVS à qui l'on a confié des missions d'AVS reçoivent une formation d'adaptation à l'emploi pour les besoins de l'Inspection Académique quand les autres ne peuvent prétendre à leurs 60h de formation pour le retour à l'emploi prévues dans la convention...

Le SE-UNSA a demandé si le protocole signé en 2008 avec le Ministère était dénoncé. L'IA a répondu qu'il ne l'était pas à sa connaissance.

Fabrice Couégnas a rappelé que le SNUipp n'avait pas été signataire de ce protocole qui a mis fin à la grève administrative et a répondu qu'on pouvait considérer qu'il était dénoncé :

- d'une part, les deux jours de décharge pour les directeurs n'ont pas été donnés à tous
- D'autre part, les 23 EVS qui ont des missions d'AVS n'assurent plus complètement l'aide à la direction... et ce, sans compter les écoles qui n'ont plus d'EVS du tout.

POINT SUR LES REMPLAÇANTS : 45 remplaçants congés (dont 8 déjà affectés à l'année) et 10 pour les stages. Le SNUipp fait remarquer qu'il avait annoncé lors des CTPD de la carte scolaire et des ajustements de rentrée que les difficultés de remplacement seraient importantes : ce qui l'avait conduit à ne pas voter les cartes scolaires présentées. Fabrice Couégnas a également fait remarquer que cette tension sur le remplacement rendait le travail des secrétaires de circonscription encore plus difficile puisqu'elles se retrouvent à l'interface des collègues sans remplaçant en colère mais également des remplaçants prévenus tardivement, parfois après qu'ils aient rejoint leur école de rattachement.

Les délégués SNUipp du personnel

COUEGNAS Fabrice, FAVIERE Alain, GORGEON Sandrine, PICOUT Stéphane, POLLI Martine, RUBY Christophe